

En décembre de cette année-là, on l'a remercié de ses services, de même que huit autres personnes. Il s'agissait d'une mise à pied normale d'employés saisonniers comme il s'en produit chaque année. M. Doucette n'a pas cherché à se faire réembaucher depuis lors et l'on rapporte qu'il travaille depuis à son propre compte en s'adonnant à la pêche. C'est un ancien combattant. Étant donné qu'il est célibataire, je ne crois pas qu'il ait neuf enfants.

L'hon. M. Pickersgill: Treize enfants.

L'hon. M. Dinsdale: Ou treize enfants, comme le dit l'honorable député.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne garantis pas que ce renseignement soit exact.

L'hon. M. Dinsdale: Il ne semble pas que ce soit la bonne personne. Toutefois, il y a un autre Doucette, un certain Harry Lawrence Doucette, également de Rustico (Î. P.-É.), qui travaille au parc national chaque année depuis 1946. Son travail saisonnier a continué, sauf en 1953. Cette saison-là, il a été engagé le 21 mai comme contremaître et a travaillé jusqu'à la fin juin. Il a été mis à pied en juillet et en août mais a été réembauché en septembre. Il a travaillé tout le mois de septembre. Suivant les renseignements disponibles, sa période d'emploi en 1953 a été interrompue parce qu'il aurait participé à des activités politiques. Après enquête et à la demande de M. W. C. S. McLure, député fédéral, le surintendant du parc a été prié de réengager M. Doucette si son travail donnait satisfaction. Il a été réengagé le 1^{er} septembre. Pendant sa mise à pied, personne ne l'a remplacé. L'homme est marié, il est ancien combattant et, en 1953, avait huit personnes à sa charge. Ainsi, il s'agit peut-être d'un autre homme. Huit ans ont passé depuis 1953.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne sais rien de plus que ce que j'ai appris par les renseignements qui m'ont été communiqués. Je ne veux pas insister à propos de cette affaire car je ne suis pas suffisamment renseigné moi-même. Toutefois, je voudrais que le ministre nous expose mieux la situation générale de l'emploi et qu'il réponde à la question que je lui ai posée sur le supplément d'information qu'il recherchait, suivant la réponse qu'il a donnée au député de Northumberland-Miramichi.

L'hon. M. Dinsdale: Au Cap-Breton?

L'hon. M. Pickersgill: Oui, au Cap-Breton.

L'hon. M. Dinsdale: Le député de Bonavista-Twillingate a raison de dire que j'attendais d'autres renseignements la dernière fois que j'ai présenté un rapport à ce sujet. J'ai reçu

[L'hon. M. Dinsdale.]

un rapport du parc national des *Cape Breton Highlands*, et c'est en me fondant sur ce rapport que j'ai écrit à M. Boudreau, l'un des conseillers municipaux de Chéticamp (N.-É.). Peut-être répondrais-je mieux à la question du député si je citais cette lettre. Elle est datée du 21 avril et se lit comme il suit:

Pour faire suite à ma lettre du 16 mars au sujet de la rotation de la main-d'œuvre au parc national Highlands du Cap-Breton, je tiens à vous informer que j'ai reçu un rapport de mes fonctionnaires.

Ce rapport démontre que le système de rotation établi a été respecté et, autant que nous puissions voir, tous les hommes embauchés étaient chômeurs et avaient besoin de travailler. Nous avons agi en conformité de notre ligne de conduite qu'on semble accepter sans difficulté dans les secteurs où nous l'appliquons.

J'ai consulté les dossiers et je remarque que ce système de roulement est établi depuis plusieurs années. Nous avons dans nos dossiers des lettres qui indiquent que les gens de l'endroit appuient ce système, qui semble avoir fonctionné de façon satisfaisante.

L'hon. M. Pickersgill: Le renseignement m'a été transmis et je ne m'en porte pas garant. Je signale simplement au ministre que ce roulement a été fait non pas d'après des instructions des fonctionnaires des parcs, mais d'après celles d'un comité politique local. J'imagine que le ministre dira que c'est tout à fait impossible.

M. Smith (Lincoln): Monsieur le président...

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre pourrait peut-être me répondre.

M. Smith (Lincoln): ...j'aurais dû formuler mes observations plus tôt, mais si je n'enfreins pas le Règlement, je voudrais parler de Niagara-sur-le-lac et de Fort Mississauga.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député de Lincoln permettrait-il au ministre de répondre à ma question afin que la réponse suive la question au compte rendu?

L'hon. M. Dinsdale: En consultant le compte rendu de débats antérieurs sur cette question, je vois au hansard du 18 février 1959, page 1202, que mon prédécesseur, en réponse à une question de l'honorable député de Port-Arthur, a formulé les observations suivantes:

Il n'y a pas de difficulté dans la grande majorité des parcs, mais il y en a certains qui sont très éloignés des bureaux du Service national de placement et nous avons pour principe d'employer des hommes qui habitent près des parcs. Cela s'applique en particulier au parc Terra-Nova à Terre-Neuve et au parc du Cap-Breton. Dans ces régions nous avons demandé à des personnes travaillant dans tous les domaines, pasteurs, prêtres, etc., de nous indiquer des gens nécessitant de façon que nous puissions les employer. Nous avons songé à d'autres méthodes telles que le roulement, afin d'étendre le travail et ainsi de suite. En général, un effort assez considérable a été accompli dans ce sens.